

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

**N°56-2023**

**Date de convocation :**

04/12/2023

**Date d'affichage :**

12/02/2024

**Nombre de conseillers en  
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui  
ont délibéré : 09**

**Nombre de pouvoirs : 00**

**Pour : 09**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Objet :** Relais de l'appel  
aux dons des associations  
de la Somme –  
Précarité alimentaire  
Subvention « Restos du  
Cœur »

**Certifié exécutoire**

**compte tenu de :**

Sa transmission en

Préfecture le :

Et de sa publication le :

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRE Denis,

Mme la 2<sup>ème</sup> adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : Messieurs BOULET Bernard, LEGRIS Cyril, VAN LAECKEN Patrick, et Mesdames MEULIN Maryline, Mme KIENZEL Delphine et SINOQUET Valérie.

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Mme KIENZEL Delphine est désignée secrétaire de séance.

### RELAIS DE L'APPEL AUX DONS DES ASSOCIATIONS CARITATIVES DE LA SOMME – PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Monsieur le Maire précède à la lecture de la lettre émise par le Conseil Départemental de la Somme et l'AMF80 concernant l'appel aux dons au profit d'associations caritatives de la Somme. Les communes sont sollicitées pour apporter à leur niveau quelques aides financières aussi modestes soient-elles.

À titre d'information, lors de la Commission permanente du Conseil départemental de la Somme du 18 septembre 2023, les élus ont décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000,00€ aux associations suivantes :

Banque Alimentaire de la Somme, Croix Rouge Française, Restos du Cœur, Secours Catholique et Secours Populaire.

Après délibération, le Conseil municipal décide

À 5 voix POUR et 4 CONTRE

- D'attribuer une subvention exceptionnelle aux Restos du Cœur d'un montant de 150,00€

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire, Régis SINOQUET**

